

**Vous présentez un trouble d'apprentissage ?
Un problème de santé particulier ? Une déficience ? Un handicap ?
Cela ne peut constituer une barrière à la poursuite de vos études.**

Enseignement inclusif - situation de handicap Plan d'Accompagnement Individualisé

La HEH vous propose des aménagements vous permettant de suivre vos études via d'un plan d'accompagnement individualisé (P.A.I).
Votre épanouissement, votre autonomie et votre intégration sont ainsi visés, en vue de favoriser votre réussite et l'acquisition de l'ensemble des compétences requises dans les profils de formation et attendues par le monde professionnel.

Qu'est-ce qu'un P.A.I. ?

Le P.A.I. définit les modalités organisationnelles et matérielles de l'aménagement du cursus et/ou de son évaluation en concertation avec l'étudiant et l'équipe d'accompagnement.

Au Département des Sciences de l'éducation et Enseignement, une évaluation différenciée en activités physiques et sportives (A.P.S.) peut être mise en place. Cependant une dispense totale du cours d'éducation physique n'est jamais accordée.

Procédure d'octroi

L'étudiant.e est invité.e à rencontrer l'assistante sociale avant :

le **15 octobre** (au plus tard le 15 novembre) pour la mise en place d'un aménagement dès le premier quadrimestre

le **15 février** (au plus tard le 15 mars) pour aménager le second quadrimestre

Elle introduira la demande officielle et fournira à l'étudiant.e les documents à faire compléter par le médecin spécialiste, le logopède ou le psychologue.

Contactez l'assistante sociale de votre Département

A Tournai : Sophie SMET - sophie.smet@heh.be - 0496/16.14.18

A Mons : Léna BARRAL - lena.barral@heh.be - 0492/73.36.44

L'équipe d'accompagnement garantit la confidentialité des informations reçues.